

## CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) certifie que les indications figurant dans le présent certificat sont conformes aux inscriptions portées au registre international tenu en vertu de l'Arrangement et du Protocole de Madrid.

*Reproduction de la marque  
lorsque celle-ci est représentée  
en caractères standards* **MEMORIS**

*Numéro d'enregistrement* **1 385 395**

*Date d'enregistrement* **13 octobre 2017**

*Date d'échéance* **13 octobre 2027**

*Nom et adresse du titulaire* **OPTIMUM d.o.o.  
Majora Gavrilovića 40, 11420 Smederevska Palanka (Serbie)**

*Liste des produits et services  
NCL(11)* **16 Papier.  
20 Meubles.**

*Demande de base* **Serbie, 18.02.2005, Ž-0176/2015**

*Enregistrement de base* **Serbie, 27.09.2006, 51335**

*Désignations selon  
le Protocole de Madrid  
en vertu de l'article 9sexies* **Bosnie-Herzégovine, Croatie, Ex-République yougoslave de  
Macédoine, Monténégro, Slovénie**

*Date de notification* **25.01.2018**

*Langue de  
la demande internationale* **Français**

Genève, le 25 janvier 2018



**Ásta Valdimarsdóttir**  
Directrice du Service des opérations  
Service d'enregistrement Madrid  
Secteur des marques et des dessins et  
modèles



**WIPO | MADRID**

The International  
Trademark System

OPTIMUM d.o.o.  
Majora Gavrilovića 40  
11420 Smederevska Palanka  
Serbie

Genève, le 25 janvier 2018

Notre réf. : 806/1109019001

Votre réf. :

Enregistrement international n°. 1 385 395 (MEMORIS)

Nous vous remettons ci-joint, en application de la règle 14.1) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole relatif à cet Arrangement, le certificat de l'enregistrement international susmentionné. Ce certificat est délivré uniquement dans la langue dans laquelle la demande internationale a été déposée.

Cet enregistrement international sera publié dans la *Gazette OMPI des marques internationales* n° : 02/2018.

**Bureau international de  
l'Organisation Mondiale de la  
Propriété Intellectuelle**

**ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT  
L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES**

# **AVERTISSEMENT**

La marque faisant l'objet du certificat d'enregistrement international ci-joint sera publiée dans la *Gazette OMPI des marques internationales* par les soins du Bureau international de l'OMPI. Il est rappelé qu'aucune taxe autre que celles qui ont déjà été payées pour ledit enregistrement international n'est à payer pour ladite publication.

**Nous mettons en garde les titulaires d'enregistrements internationaux contre les agissements de certains organismes privés** qui leur proposent, moyennant rémunération, une publication de leur marque, d'une manière et dans des termes qui laissent à penser qu'il s'agit d'un élément nécessaire de la procédure prévue par l'Arrangement et le Protocole de Madrid. Une telle publication est parfaitement inutile et sans effet juridique aux fins de ces deux traités.